



Agence MCA-Morocco

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

ICS/MCA-M/ES-09-R/Compact

Financé par

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

A TRAVERS

MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION (MCC)

**REALISATION D'UNE ETUDE QUALITATIVE
SUR LA QUESTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE
DANS LA REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA**

INVITATION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

Madame, Monsieur,

Titre de la mission : Réalisation d'une étude qualitative sur la question de la violence en milieu scolaire dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Référence de la mission : ICS/MCA-M/ES-09-R/Compact

L'Agence *MCA-Morocco (MCA-Morocco)* invite les consultants individuels à présenter leur candidature pour la mission citée en référence. La sélection se déroulera conformément aux directives de MCC en matière de passation des marchés avec des consultants individuels suivant la procédure « Individual Consultant (IC) », une méthode basée sur la qualification du Consultant dont la description est disponible sur le site web de MCC «www.mcc.gov» :

<https://www.mcc.gov/resources/doc/program-procurement-guidelines>.

Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence du Gouvernement américain, a signé un deuxième Compact d'une valeur de 450 millions de dollars en faveur du Gouvernement du Maroc, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

Le Compact dont l'objectif est la réduction de la pauvreté, à travers la croissance économique, inclut deux projets : « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

L'objet de cette lettre d'invitation est la sélection d'un Consultant individuel chargé de la **réalisation d'une étude qualitative sur la question de la violence en milieu scolaire dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima**.

L'Agence MCA-Morocco attribuera un contrat d'une durée de **six (06) mois**.

Cette demande de consultation est ouverte à toutes les personnes éligibles (consultants individuels) qui souhaitent y participer. Les consultants individuels **ne peuvent pas** s'associer sous forme de groupement ou de sous-traitance.

Les consultants individuels intéressés doivent soumettre un dossier de sélection qui se compose des pièces suivantes :

- ✓ **Un CV détaillé**, suivant le format standard fourni en annexe n°2 des documents, **des certificats de bonne réussite** de la mission pour chaque poste occupé et/ou mission effectuée au cours des trois dernières années avec les **références** (nom, titre, adresse e-mail et numéro de téléphone) du superviseur/employeur pour ces missions.
- ✓ **Une proposition financière** selon le modèle présenté en annexe n°4 (veuillez consulter l'annexe n°3 – Kit fiscal) **accompagnée des documents** (contrats, attestations, fiches de rémunération) pour les missions effectuées.

Les documents (Annexe n°2 : CV et Annexe n°4 : proposition financière) à remplir par les candidats ainsi que l'avis spécifique et la lettre d'invitation incluant les termes de référence sont disponibles en format électronique sur le site web <http://www.mcamorocco.ma/appel-d-offre>. Le dossier des candidats doit être rédigé en langue française et peut être transmis par e-mail (sous format pdf) ou déposé à l'Agence MCA-Morocco, à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **27 Avril 2018 avant 16h00mn**.

A l'attention de l'**Agent de passation des marchés**
Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de
l'Education et de la Formation
Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Morocco
Email : procurement@mcamorocco.ma

Veuillez consulter le lien ci-dessous pour la localisation géographique de l'adresse.

<https://www.google.com/maps/place/%D9%85%D9%84%D8%AD%D9%82%D8%A9+%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3+%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D8%A9%E2%80%AD/@33.978844,6.8691122,18z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x196d93ee9130a659!8m2!3d33.9792126!4d-6.8692178>

1. La sélection du consultant se fera sur la base des qualifications et les compétences ci-après :
Le/la Consultant(e) doit posséder les aptitudes, compétences et expériences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures (bac + 5 au minimum) en sciences humaines ou en sciences sociales, ou toute autre discipline en lien avec le domaine de la prestation ;
- Expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de l'éducation et/ou la protection des populations vulnérables avec une excellente connaissance des outils de prévention et de lutte contre la violence et la violence basée sur le genre en milieu scolaire, ainsi que les dernières études et recherches qui y sont liées, aux niveaux national et international ;
- Une expérience pratique dans les études et les recherches sur des thématiques en lien avec ledit domaine de la consultation ;
- Une excellente maîtrise des outils de recherches et d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Une bonne compréhension du secteur de l'éducation et des enjeux liés à la violence et à la violence basée sur le genre en milieu scolaire ;
- Familiarité avec les outils de lutte contre la violence basée sur le genre, ainsi que les dernières études et recherches qui y sont liées, aux niveaux national et international ;
- Une bonne connaissance de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et des acteurs locaux, serait un atout ;
- De solides capacités rédactionnelles en français pour l'élaboration des études et des analyses situationnelles ;
- Une expérience à l'international dans le domaine de l'éducation et/ou la protection des populations en situation précaire serait un atout ; et
- Bonne maîtrise du français et de l'arabe.

Veillez noter que le(a) meilleur(e) candidat(e) retenu(e) par le panel d'évaluation technique sera convoqué(e) à un entretien avant de procéder à l'ouverture de son offre financière, à la vérification du caractère raisonnable de ladite offre et à la négociation de son contrat.

2. Note sur l'éligibilité

- Veuillez noter que MCC ne permet pas d'engager les services d'un fonctionnaire sauf si (i) il/elle est en congé sans solde, (ii) il/elle n'est pas recruté(e) pour collaborer avec l'entité / institution/ service dont il dépendait avant d'être en congé sans solde, (iii) il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt (cfr. Paragraphe P1.B.1.9. de la section 1.B du MCC Program Procurement Guidelines).
- Les réglementations de MCC stipulent que les contrats de type "Consultant individuel" ne peuvent être signés qu'avec des personnes physiques (individus) et non avec des personnes morales (cabinets).

3. Note sur la fiscalité

- Les prestations réalisées dans le cadre de l'Agence MCA-Morocco et financées par MCC sont exemptées de la TVA mais ne sont pas exemptées des autres impôts. Veuillez-vous reporter à l'annexe n°3 (Kit fiscal pour les consultants individuels).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

M. Abdelghni LAKHDAR

Directeur général

Annexes jointes :

- Annexe n°1- Termes de référence
- Annexe n°2- Formulaire de CV
- Annexe n°3- Kit fiscal pour les consultants individuels
- Annexe n°4 – Modèle de proposition financière

ANNEXE 1.

TERMES DE REFERENCE



Projet « Education et Formation pour l'Employabilité »

Activité « Education Secondaire »

TERMES DE REFERENCE

Réalisation d'une étude qualitative sur la question de la violence en milieu scolaire

dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Sigles et Abréviations

AREF	Académie Régionale de l'Education et de la Formation
CRMF	Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation
DP	Direction Provinciale
MCA	Millennium Challenge Account (Agence MCA-Morocco)
MCC	Millennium Challenge Corporation
MENFPESRS	Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche Scientifique
MIAES	Modèle Intégré d'Amélioration des Etablissements de l'Enseignement Secondaire
PAGIS	Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale
TTH	Tanger-Tétouan-Al Hoceima
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VBG	Violence Basée sur le Genre

1. Contexte général :

1.1. Informations sur le Compact II :

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

1.1.1. Le projet « Education et formation pour l'employabilité » :

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de trois activités, à savoir « Education secondaire », « Formation professionnelle » et « Emploi ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions \$) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Cette composante sera déployée dans près de 100 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Formation professionnelle » (80,42 millions \$) s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.

L'activité « Emploi » (27 millions \$) couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'opérationnalisation d'un dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif des jeunes en difficulté et des femmes, qui sont au chômage ou économiquement inactifs, dans le marché du travail à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur

insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

1.1.2. Le projet « Productivité du foncier » :

Le projet « Productivité du foncier » vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Gouvernance du foncier » (10,5 millions \$) permettra d'appuyer le Gouvernement dans (i) l'élaboration d'une stratégie foncière nationale et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, selon une approche participative favorisant la recherche du consensus et l'appropriation de cette stratégie par tous les acteurs ; et (ii) la mise en œuvre des actions prioritaires dudit plan d'action.

L'activité « Foncier industriel » (127 millions \$) porte sur la mise en œuvre de trois composantes : (i) la création du Centre d'expertise pour le développement du foncier industriel (CEDFI) ; (ii) la conception d'un nouveau modèle de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes, tiré par la demande du marché et privilégiant le partenariat public-privé et la durabilité environnementale et sociale. Ce modèle sera mis en œuvre, à titre pilote, dans trois zones industrielles ; et (iii) la mise en place d'un fonds pour les zones industrielles durables (FONZID) visant à soutenir des projets améliorant la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles.

L'activité « Foncier rural » (33 millions \$) a pour objectif de développer une nouvelle procédure optimisée et simplifiée pour la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation et régies par le dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 en propriétés individuelles au profit des ayants droit (opération connue sous le nom « melkisation »). Cette procédure optimisée sera mise en œuvre, à titre pilote, sur une superficie de 46.000 hectares de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb.

1.2. Informations sur l'Agence MCA-Morocco :

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en septembre 2016, l'Agence est chargée de la mise en œuvre du Compact II.

L'Agence MCA-Morocco est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement et assisté d'un comité de gestion dans la supervision de l'exécution du Compact II.

Gérée par un Directeur général, l'Agence MCA-Morocco comprend des structures fonctionnelles et des structures d'appui, dont les missions et attributions sont définies dans la décision fixant l'organigramme de l'Agence, prise par le Président du Conseil d'orientation stratégique, sur proposition du Directeur général et après approbation dudit conseil.

L'Agence MCA-Morocco sera dissoute cent vingt (120) jours après la date d'échéance du Compact II.

2. L'inclusion sociale et le genre au cœur du Compact II

L'engagement de MCC pour l'égalité des sexes et l'inclusion des populations vulnérables est ancré dans sa mission consistant à promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté. La politique genre du MCC sert de cadre d'orientation générale tandis que les directives et les procédures

opérationnelles¹ fournissent des orientations concrètes tout au long du cycle de vie du Compact. Selon les exigences de MCC, le programme du Compact, les projets, les activités et les tâches qui en découlent doivent être inclusifs et sensibles à l'égalité et l'équité de genre. Pour atteindre cet objectif, MCC considère l'intégration du genre et de l'inclusion sociale (GIS) comme la responsabilité commune de MCC et du pays bénéficiaire. Ainsi l'approche genre est prise en compte dans la sélection des pays éligibles au financement, le processus de consultation des populations bénéficiaires, la conception/le développement des projets, l'évaluation a priori, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets.

Pour concrétiser ces directives et cette vision commune entre MCC et le Gouvernement du Royaume du Maroc, l'Agence MCA-Morocco a réalisé un plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS) qui traduit l'engagement du Compact II à promouvoir l'inclusion sociale et le genre à toutes les étapes de sa conception et de sa mise en œuvre. L'objectif du PAGIS est d'assurer que les contraintes socio-économiques pouvant affecter la pleine participation des populations et leur accès aux bénéfices des projets sont atténuées ; et que des opportunités supplémentaires pour assurer une participation inclusive sont identifiées. Le PAGIS constitue un document de référence destiné aux différentes structures en charge de la mise en œuvre du Compact II et à leurs partenaires, afin qu'ils puissent intégrer, de manière fluide et transversale, les approches genre et inclusion sociale aussi bien sur les plans organisationnel et institutionnel que sur les plans de la planification, de la programmation, de la coordination et du suivi & évaluation.

3. Contexte spécifique de la mission

La violence en milieu scolaire est un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur et qui peut parfois constituer un obstacle à la réalisation du droit à l'éducation et à une éducation de qualité. Le fait d'être victime ou simplement menacé de violence entraîne souvent chez les élèves, garçons et filles, une performance scolaire médiocre, une fréquentation irrégulière, un abandon des études, un absentéisme et une faible estime de soi. La violence peut aussi avoir de lourdes conséquences sur la santé ainsi que des répercussions psychologiques à long terme.²

Tout comme les élèves, les enseignants ainsi que le staff administratif, hommes et femmes, peuvent aussi être victimes de violence en milieu scolaire exercée par leurs collègues ou par leurs propres élèves.

En matière de « violence basée sur le genre (VBG) », les incidents de violence peuvent prendre différentes formes et peuvent se produire, entre autres, dans les salles de classe, les toilettes, les dortoirs et sur les routes et les zones à proximité des établissements scolaires.

L'UNESCO souligne dans son rapport sur les VBG que ces violences sont très souvent liées à des actes de violence sexuelle, physique ou psychologique infligés à des enfants à l'école ou autour des écoles, en raison de stéréotypes, de normes et de rôles qui leur sont attribués ou que l'on attend d'eux. La violence basée sur le genre en milieu scolaire se rapporte également aux différences entre les filles et les garçons en termes de leur expérience de la violence et de leur vulnérabilité à la violence.

¹ <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>

² Rapport de l'UNESCO, <https://fr.unesco.org/themes/violence-harcelement-ecole/violence-genre>

La violence en milieu scolaire au Maroc

C'est à partir d'une étude sur la violence à l'école au Maroc³, réalisée en 2005 par l'école supérieure de psychologie de Casablanca et l'UNICEF, que le Ministère de l'Education Nationale a élaboré une stratégie intégrée de prévention et de lutte contre la violence subie par les enfants en milieu scolaire. Un dispositif institutionnel a été mis en place en 2011 pour mettre en œuvre cette stratégie à partir de la circulaire ministérielle conjointe des départements de l'Intérieur et de l'Éducation nationale relative à la sécurité des établissements scolaires et en partenariat avec d'autres secteurs ministériels, notamment les Ministères de la Justice et des libertés, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et les associations de la société civile. Ce dispositif comprend un observatoire national, des observatoires régionaux et provinciaux et des cellules d'écoute et de médiation à l'échelle des établissements scolaires.⁴

Dans le même cadre, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche Scientifique a lancé en 2005 une plateforme « MARSAD »⁵ destinée à enregistrer les cas de violence dans les écoles et à catégoriser les différentes formes de violence dans les établissements scolaires et autour des établissements vu la grande complexité du phénomène.

Au niveau régional, l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation (AREF) de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, en coordination avec ses partenaires de la société civile, a élaboré en 2012 une étude sur l'adéquation et la viabilité des structures de veille et d'écoute pour lutter contre la violence à l'école⁶, et un projet pédagogique qui vise à développer un modèle d'intervention pour prévenir et éradiquer la violence à l'égard de l'enfance en milieu scolaire tout en intégrant l'approche genre (2014)⁷.

Malgré ces initiatives importantes, assez peu d'analyses sont disponibles pour cerner les manifestations, les contours et la complexité de la problématique de la violence. En effet, les données probantes, faisant état de l'étendue et de la nature de la violence, sont limitées, et il existe à ce jour peu d'informations sur les bonnes pratiques permettant de prévenir ou de lutter contre ce phénomène.

³ Violence à l'école, Ecole Supérieure de Psychologie de Casablanca 2005, UNICEF.

⁴ Note ministérielle n°11-211 du 19 Avril 2011 sur la mise en place des observatoires régionaux de la violence en milieu scolaire.

⁵ Note ministérielle N°8/002 du 29 Janvier 2015, au sujet du portail informatique de recensement des cas de violence en milieu scolaire.

⁶ Le rôle protecteur de l'école face à la violence à l'égard de l'enfance : réalités, mécanismes de prise en charge et défis. Analyse des cas : Région de Tanger-Tétouan.

⁷ Mise en place d'un projet pédagogique pour prévenir et éradiquer la violence fondée sur le genre en milieu scolaire : Région de Tanger-Tétouan, Revue Le Pédagogue N°1, 46-50, AREFTT.

4. Description des prestations demandées

4.1. Objet de la consultation :

L'objet de la présente consultation, s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité « Education Secondaire » du Compact II, porte sur la réalisation d'un état des lieux et d'une analyse de la problématique de la violence en milieu scolaire dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Ladite consultation porte également sur l'identification et l'analyse des outils existants de prévention et de suivi de la violence en milieu scolaire et sur la formulation de recommandations afin de mieux cerner, prévenir et lutter contre ce phénomène.

4.2. Liste des tâches :

Tâche 1 : Analyse du cadre référentiel national et de la documentation existante : examen des rapports, des résultats des diagnostics, et des initiatives sur la question de la violence en milieu scolaire dans ses multiples formes et manifestations, notamment celle basée sur le genre.

Pour réaliser cette tâche, le consultant devra :

- Planifier la collecte de la documentation ;
- Identifier et mobiliser les différentes parties prenantes et structures régionales ciblées par l'étude ;
- Etudier les données à partir de la plateforme « MARSAD » et des diagnostics établis par d'autres départements ministériels ;
- Effectuer une analyse documentaire en s'appuyant sur les études, initiatives, enquêtes et rapports portant sur la thématique ; et
- Identifier et analyser les pratiques existantes mises en place par les différents départements ministériels et les acteurs locaux et internationaux dans la région pour prévenir, et suivre les cas de violence en milieu scolaire.

Livrable :

- Rapport d'analyse documentaire.

Tâche 2 : Entretiens et consultations avec les différentes parties prenantes : réalisation des focus groupes et des entretiens avec les principaux acteurs éducatifs et parties prenantes concernés par cette étude, notamment, les représentants de l'Académie Régionale de l'Education de et de la Formation (AREF), des Directions Provinciales (DP), du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation (CRMF), des élèves, des parents, des établissements, et du Ministère de la Justice, ...

Pour réaliser cette tâche, le consultant devra :

- Préparer et réaliser des rencontres (interviews et/ou focus groupes) sur le terrain avec les parties prenantes pour recueillir des informations sur le phénomène ;
- Contextualiser les informations collectées dans l'étape précédente ; et
- Identifier et conceptualiser les différentes formes de violence en milieu scolaire, leurs différents acteurs et leurs causes.

Livrable :

- Rapport des entretiens et des focus groupes avec les parties prenantes (contenant notamment le compte rendu, les listes des personnes et institutions rencontrées, les guides d'entretien et/ou questionnaires, etc.).

Tâche 3 : Formulation des recommandations et rapport final : consolidation et analyse des données recueillies et proposition de stratégies et recommandations pour améliorer les politiques et les programmes de prévention et de lutte contre la violence en général et la VBG en particulier, en milieu scolaire au niveau de la région, tout en portant une attention particulière à la violence à l'égard des populations vulnérables.

Pour réaliser cette tâche, le consultant devra :

- Analyser l'ensemble des informations recueillies dans les étapes précédentes ;
- Identifier les bonnes pratiques et les initiatives locales ;
- Citer des meilleures pratiques et approches dans deux pays, au minimum, similaires pour prévenir et suivre les cas de violence en milieu scolaire ;
- Analyser l'impact de la violence sur la qualité de l'enseignement et sur la scolarisation des populations vulnérables ;
- Proposer des mesures opérationnelles d'amélioration des politiques et programmes de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire ;
- Fournir une proposition d'un cadre de suivi assorti d'indicateurs normalisés pour harmoniser entre les différentes approches mises à la disposition du MEFPESRS et les différentes approches de la mesure de la violence en milieu scolaire des différentes parties prenantes ; et
- Proposer des mécanismes et/ou des indicateurs de suivi de la violence, en milieu scolaire à intégrer dans le système d'information national MASSAR et le Modèle Intégré d'Amélioration des Etablissements de l'Enseignement Secondaire (MIAES) dans le cadre du Compact II.

Livrables :

- Rapport final de l'étude.
- Note synthétique en arabe et en français.
- Présentation sur PowerPoint en arabe et en français.

Tâche 4 : Développement d'un plan de dissémination de l'étude : proposition d'un format d'activités pour présenter les résultats de l'étude au niveau régional et/ou national.

Pour réaliser cette tâche, le consultant devra :

- Identifier les parties prenantes à cibler par cette étude ;
- Fournir un programme des ateliers de dissémination ; et
- Proposer et réaliser des outils et/ou supports (ex : PowerPoint, rapport synthétique, etc.) pour présenter les résultats de l'étude.

Livrable :

- Plan de dissémination de l'étude.

Le prestataire doit remettre les documents afférents à chaque tâche en langue française accompagnés des résumés nécessaires en langue française et arabe. Les livrables deviennent la propriété totale du commanditaire à leur réception.

5. Lieu (x) de la prestation

La prestation sera basée principalement dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec des déplacements occasionnels à Rabat pour rencontrer les responsables concernés au sein de l'Agence MCA-Morocco.

6. Durée d'intervention

La durée d'intervention est estimée à six mois. Cette durée comprend un délai de 10 jours calendaires pour MCA-Morocco pour examiner chaque livrable, et 5 jours calendaires pour le Consultant en vue d'opérer les améliorations et les changements demandés.

7. Livrables et durée d'exécution de chaque tâche

Les durées d'exécution des livrables (hors délais de validation) se présentent comme suit :

Livrables	Délais de remise des livrables	% Paiement
1. Une note méthodologique explicitant en détail la démarche à suivre pour réaliser les différentes tâches avec un canevas du rapport final.	0,5 mois après la date de mobilisation	10%
2. Analyse documentaire	0,5 mois après la validation du livrable n°1	20%
3. Rapport des entretiens et des focus groupes avec les parties prenantes (contient notamment les comptes rendus, les listes des personnes et institutions rencontrées, les guide d'entretien et questionnaires, etc.)	1 mois après la validation du livrable n°2	30%
4. Rapport analytique et recommandations (étude complète)	0,5 mois après la date de validation du livrable n°3	30%
5. Note synthétique en arabe et en français		
6. Présentation sur PowerPoint en arabe et en français		

7. Plan de dissemination	0,5 mois après la validation de l'ensemble des livrables n°4, 5 et 6	10%
TOTAL		100%

8. Niveau d'effort :

A titre indicatif, le niveau d'effort pour l'exécution de cette consultation est estimé à 30 jours comprenant 15 à 20 jours/expert de travail sur le terrain.

9. Frais de déplacement :

Les déplacements sur le terrain sont initiés par le consultant ou le commanditaire et sont à la charge totale du consultant.

10. Qualifications et expérience

- Diplôme d'études supérieures (bac + 5 au minimum) en sciences humaines ou en sciences sociales, ou toute autre discipline en lien avec le domaine de la prestation ;
- Expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de l'éducation et/ou la protection des populations vulnérables avec une excellente connaissance des outils de prévention et de lutte contre la violence et la violence basée sur le genre en milieu scolaire, ainsi que les dernières études et recherches qui y sont liées, aux niveau national et international ;
- Une expérience pratique dans les études et les recherches sur des thématiques en lien avec ledit domaine de la consultation ;
- Une excellente maîtrise des outils de recherches et d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Une bonne compréhension du secteur de l'éducation et des enjeux liés à la violence et à la violence basée sur le genre en milieu scolaire ;
- Familiarité avec les outils de lutte contre la violence basée sur le genre, ainsi que les dernières études et recherches qui y sont liées, aux niveau national et international ;
- Une bonne connaissance de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et des acteurs locaux serait un atout ;
- De solides capacités rédactionnelles en français pour l'élaboration des études et des analyses situationnelles ;
- Une expérience à l'international dans le domaine de l'éducation et/ou la protection des populations en situation précaire serait un atout ; et
- Bonne maîtrise du français et de l'arabe.

ANNEXE N° 2 – FORMULAIRE DE CV

1. Poste proposé				
2. Nom du personnel	[insérer le nom en toutes lettres]			
3. Adresse email et téléphone	[insérer votre email adresse et votre numéro de téléphone]			
4. Date de naissance	[insérer date de naissance]	Nationalité	[Insérer nationalité]	
5. Niveau d'études	[indiquer les études universitaires et autres études spécialisées du personnel ainsi que le nom des établissements fréquentés, les diplômes obtenus et les dates d'obtention.]			
6. Affiliation à des associations professionnelles				
7. Autres formations	[Indiquer d'autres formations reçues/ diplôme(s) au-delà de la licence]			
8. Pays où le personnel a travaillé	[Donner la liste des pays où le personnel a travaillé au cours des 10 dernières années]			
9. Langues	[Indiquer pour chaque langue le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite]			
	Langue	Parlée	Lue	Écrite
10. Expérience professionnelle	[En commençant par son poste actuel, indiquer par ordre chronologique décroissant les emplois occupés par l'employé depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]			
	De [année] :		À [année] :	
Employeur :				
E-mail de l'employeur / ou du superviseur				
Poste(s) occupé(s):	Récapitulatif des références du consultant			
Détail des tâches attribuées	[Indiquer toutes les tâches à exécuter pour cette mission]			
11. Expérience du	[Parmi les missions auxquelles le personnel a pris part, donner les			

personnel qui illustre le mieux sa capacité à assumer les tâches attribuées	informations suivantes pour les missions qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du personnel pour les tâches mentionnées au point 11.]	
•	Nom du projet ou de la mission :	
•	Année :	
•	Lieu :	
•	Client :	
•	Projet principal :	
•	Poste occupé :	
•	Tâches et activités exécutées :	

12. Références :

[Indiquer au moins trois références différentes ayant une bonne connaissance de votre travail et fournir une attestation d'emploi ou certificat de bonne réussite des missions similaires ou recommandations pour chaque poste occupé et/ou missions similaires effectuées [Inclure le nom de chaque référence, son titre, son numéro de téléphone et **son adresse courriel**.]]. [L'Agence MCA-Morocco se réserve le droit de contacter d'autres sources et de vérifier les références apportées, en particulier pour les interventions dans les projets financés par MCC.]

13. Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie en mon âme et conscience que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je reconnais que toute fausse déclaration faite intentionnellement constituera un motif de disqualification, ou de renvoi, dans le cas où je serais engagé(e).

Je soussigné(e), affirme par la présente que j'accepte de répondre à l'invitation et que je suis capable et disposé(e) à travailler pour la/les période(s) prévue (s) dans les termes de référence.

Signature du Consultant

ANNEXE N°3 - KIT FISCAL POUR LE CONSULTANT INDIVIDUEL

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord de 609(g)/CIF ou du Compact sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée, y compris la TVA à l'importation.
- Pour tous les autres taxes et impôts payés au Maroc : les impôts sur les bénéfices et revenus, patrimoine, biens et taxes *ad valorem*, les retenues d'impôt, le consultant non-résident recevra du Gouvernement du Maroc la preuve de paiement, pour lui éviter la double imposition.
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.
- L'Agence MCA-Morocco procédera à la retenue à la source de 30% au titre de l'Impôt sur le Revenu sur tous les montants bruts réglés en faveur des consultants individuels (Marocains ou pas), (résidents ou pas).

ANNEXE N°4-

MODELE DE LA PROPOSITION FINANCIERE

<u>DESCRIPTION</u>	<u>TAUX BRUT EN DH PAR JOUR</u> <u>(*)</u>	<u>MONTANT FORFAITAIRE BRUT</u> <u>TOTAL EN DH POUR 6 MOIS (*)</u>
Montant brut des honoraires- (30 jours/h comprenant 15 à 20 jours de travail sur le terrain durant les 6 mois)		

(*) La Proposition financière doit être libellée comme suit :

- Pour les résidents au Maroc : la devise de la soumission est le Dirham marocain.
- Pour les non-résidents au Maroc : la devise de soumission est le dollar américain (USD).

N.B.

1. L'Agence MCA Morocco procédera à la retenue à la source de 30% au titre de l'Impôt sur le Revenu sur **tous les montants bruts réglés** en faveur des consultants individuels (Marocains ou pas), (résidents ou pas). Il est essentiel donc de prendre cette retenue en compte dans le calcul des honoraires et des frais.
2. Le montant forfaitaire brut proposé doit inclure les honoraires du consultant, les déplacements sur le terrain, les impôts de 30 pour cent à déduire, les voyages du pays de résidence habituel du consultant au Maroc, les frais de résidence au Maroc et tous les autres frais pour accomplir la mission.
3. Les déplacements sur le terrain sont initiés par le consultant ou le commanditaire et sont à la charge totale du consultant.
4. La prestation sera basée principalement dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec des déplacements occasionnels à Rabat pour rencontrer les responsables concernés au sein de l'Agence MCA-Morocco.

NOM DU CONSULTANT :

SIGNATURE :